



N° 22814-2018/1-ACTS/ DFA

Date du : 21 août 2018

## Rapport de présentation

**OBJET** : constatation de la mise à jour du plan d'urbanisme directeur de la commune de Thio

**PJ** : un projet d'arrêté

Le porter à la connaissance du public de l'étude Ginger Soproner relative aux zones inondables sur les rivières Thio et Dothio de la commune de Thio a été réalisé du 23 mai au 13 juin 2016.

Au vu de cette évolution des études sur les zones inondables et de la mise à jour des monuments historiques inscrits dans le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Thio approuvé par délibération n° 43-2013/APS du 19 décembre 2013, il est apparu nécessaire de mettre à jour ledit PUD.

Dans ce cadre et conformément aux articles R.112-14, PS.112-59 et PS.112-60 du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie, la commune de Thio a procédé à la mise à jour du PUD puis au porter à connaissance de ces documents.

Le PUD mis à jour a été mis à la disposition du public du 31 juillet au 21 août 2018 à la mairie de Thio et dans les locaux de la direction du foncier et de l'aménagement (DFA) de la province Sud. Les mesures de publicité relatives au porter à connaissance ont été réalisées dans les délais réglementaires tant en mairie, à la DFA que dans les annonces judiciaires et légales des Nouvelles Calédoniennes.

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, il appartient désormais au président de l'assemblée de la province Sud de constater la mise à jour du PUD de la commune de Thio.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature éventuelle

La directrice du  
et de l'aménagement



Maud PEIRANO